

From sip.montelimar@dgfip.finances.gouv.fr
Subject **Auto: Re: Taxe d'habitation et taxe foncière 2022**
To r.krause@gmx.de

2024-07-01 23:27

Nous vous informons que votre demande a bien été prise en compte.
Afin d'obtenir un traitement plus rapide de votre demande, nous vous invitons à l'avenir à nous contacter à partir de votre messagerie sécurisée, disponible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.
Si vous n'avez pas encore créé votre espace particulier, des pas-à-pas sont mis à votre disposition sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) pour vous guider dans cette procédure et dans l'utilisation de la messagerie sécurisée : <https://www.impots.gouv.fr/portail/pas-pas-des-services-en-ligne-des-particuliers>.
Par ailleurs, pensez à consulter le site www.impots.gouv.fr, vous y trouverez les réponses aux questions les plus fréquentes, régulièrement actualisées.
Cet accusé réception est généré automatiquement, merci de ne pas y répondre